



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

FEVRIER 2010

POSITION POLITIQUE DE LA CRPM

(SUR PROPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE GÖTEBORG, 1/2 OCTOBRE 2009)

AVIS DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

(Amendé et approuvé par le Bureau Politique de la CRPM - 15/16 février 2010, Gijón-Asturias, Espagne)

ACTIVITES INTERNATIONALES DE LA CRPM

A - Contexte général : Répondre à des enjeux continentaux et globaux

1. Depuis plusieurs années, au sein de la CRPM, il existe une prise de conscience du fait que les questions sur lesquelles le réseau travaille ne trouvent plus de réponse aux seuls niveaux nationaux ou communautaire, mais dans une dimension plus vaste et générale. Il en va ainsi de nombreux thèmes depuis le changement climatique jusqu'aux questions énergétiques en passant par les migrations, les échanges commerciaux et financiers, les relations industrielles, l'agriculture, l'alimentation... Au niveau continental, la CRPM a intégré dans ses réflexions et travaux la prise en compte d'un espace géostratégique de 800 millions d'habitants, consciente que le développement économique et social, la stabilité et la sécurité des Régions situées des deux côtés des frontières externes de l'Union à l'est et au sud passe par cette prise en compte européenne élargie. Ce travail est mené par le secrétariat général et les commissions géographiques de la CRPM en coopération.

Petit à petit, sous l'impulsion notamment de la CRPM, cette place du niveau régional aux frontières de l'Union, se construit également au niveau institutionnel. Ainsi en est-il de la création de l'ARLEM¹ début janvier 2010. Des réflexions sont également en cours à l'est dans le cadre du partenariat oriental et la CRPM a obtenu le statut d'observateur au sein du BSEC². Cette participation des instances régionales aux réflexions stratégiques dans les pourtours de l'Union (Baltique, Northern Dimension, Grand voisinage) doivent se poursuivre car elles participent des réflexions européennes du réseau.

2. Par ailleurs, dès 2007, les notes techniques et propositions politiques de la CRPM sur les priorités et les budgets européens post 2013 prennent en compte ce constat et cette dimension globale, afin de proposer des réponses européennes à mettre en œuvre avec les territoires. Ainsi, la prise en compte de la dimension globale ne suppose en rien une dilution des réflexions CRPM ou le renoncement à une approche européenne spécifique. Au contraire, cette vision européenne pour être pertinente et utile doit se nourrir d'une dimension continentale et globale plus large d'une part, et d'une réflexion axée sur les territoires et leurs particularités, atouts et handicaps, d'autre part.

3. Au-delà de cette prise en compte de la dimension globale dans les débats et propositions sur la scène européenne, il est important que les Régions puissent contribuer à résoudre les problèmes aux échelles auxquels ils se posent, dans des enceintes internationales où elles ne sont pas à ce jour suffisamment reconnues : agences des Nations Unies, organisations globales thématiques traitant de thèmes commerciaux, maritimes, pollutions ... Il s'agit là d'un travail de très longue haleine, mais petit à petit par choix politique et par obligation, les Régions se sont retrouvées impliquées dans la mondialisation. Elles ne peuvent rester des observateurs qui subissent les effets néfastes d'une globalisation sans cesse accrue. Elles doivent devenir des acteurs à part entière d'une nouvelle globalisation.

¹ ARLEM: Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne

² BSEC: Black Sea Economic Cooperation

4. Le cœur des réflexions et travaux de la CRPM reste l'Europe et la place des Régions dans la construction européenne. Cependant, la force de la CRPM a toujours été sa capacité à anticiper les débats, à proposer des solutions innovantes, à miser sur l'avenir. Il convient ainsi de rappeler que, bien avant l'adhésion de leurs pays au sein des institutions européennes, la CRPM a compté dans ses membres et enrichi ses réflexions auprès de Régions espagnoles, portugaises, baltes de la Mer Noire... Aujourd'hui, il est déjà possible de relever certains acquis auxquels la CRPM a contribué au niveau international :

- Le Comité des Régions reprend la vision CRPM sur les Régions acteurs de la mondialisation dans son Livre Blanc sur la gouvernance multi niveaux, entérinant au niveau institutionnel l'importance et la nécessité de cette réflexion ;
- Le Sommet de Copenhague confirme au plus haut niveau l'indispensable participation des Régions aux solutions à mettre en œuvre sur le changement climatique ;
- La Commission européenne reconnaît par ailleurs la pertinence de l'approche territoriale pour renforcer le soutien aux territoires du sud et de l'est et renforcer ainsi l'efficacité de l'aide...

B - Agir dans un cadre thématique au niveau global

5. Au-delà du voisinage et grand voisinage, il apparaît de plus en plus nécessaire, voire indispensable, d'aborder certaines thématiques à un niveau plus large que celui des Etats ou de l'Union européenne. Ainsi, dès le début des années 2000, la CRPM obtient le statut d'observateur auprès du FIPOL³ et elle présente une demande similaire auprès de l'OMI⁴. Celle-ci n'aboutit pas, car l'organisation n'accepte que des organisations représentant le niveau global. Le thème étant l'une des préoccupations majeures des Régions maritimes européennes, il apparaît pertinent de s'interroger sur une présence au sein de ces instances (au niveau mondial : FIPOL et OMI, au niveau Régional : OSPAR⁵ et HELCOM⁶).

6. L'exemple le plus abouti aujourd'hui de l'importance d'un travail conjoint et de réflexions à mener au niveau global sur certaines thématiques spécifiques concerne le changement climatique. La CRPM l'a pris en compte dès 2002 à Johannesburg durant le Sommet Mondial sur le développement durable. Elle y a pris part à la création de nrg4SD (Réseaux des gouvernements régionaux pour un développement durable). Le réseau a prospéré sur la scène internationale. Il travaille avec d'autres réseaux internationaux et des Régions dans et hors de l'Union. Nrg4SD est membre observateur de la CSD (Commission du Développement Durable des Nations Unies) et de l'UNFCCC (Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique). Il a obtenu le statut d'ONG auprès de l'ECOSOC, organe des Nations unies en charge des questions économiques et sociales, courroie de transmission des attentes et besoin des ONGs et de la société civile auprès du Secrétariat Général de l'ONU. Ce travail conjoint au niveau global a culminé avec le Sommet de Copenhague en décembre 2009 durant lequel plus de soixante leaders régionaux, dont plusieurs membres de la CRPM, ont pu débattre et adopter une déclaration commune à l'attention de la COP 15 (Conférence des Parties). Cette déclaration contient les engagements additionnels des Régions en faveur de la lutte contre le changement climatique.

7. Les Régions disposent ainsi au plan mondial d'une plateforme commune de dialogue qui leur permet de coordonner leurs politiques et leurs actions. Elles ont défini le message qu'elles souhaitent porter ensemble et elles ont une « feuille de route » des actions concrètes à mener à court et moyen terme. Toutes les actions internationales qui ont permis ces avancées pour les Régions CRPM ont été menées dans le cadre de nrg4SD.

C - Faire entendre la voix des Régions au niveau global

8. Les observations menées ces dernières années permettent d'établir que les grands projets européens et les programmes internationaux (de l'ONU comme de ses agences) n'obtiennent pas de résultats satisfaisants si les niveaux territoriaux (Régions, villes) ne sont pas impliqués. Ainsi, le rapport Kock publié en 2005 indiquait-il clairement que la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne avait été un semi-échec de par l'absence des niveaux locaux et régionaux dans sa conception et sa mise en œuvre. Une des plus grandes batailles que la CRPM doit mener sur le plan européen pour la période post 2014, est précisément la

³ FIPOL : Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ;;

⁴ OMI : Organisation maritime internationale

⁵ OSPAR : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est

⁶ HELCOM : Commission qui gère la Convention d'Helsinki visant la protection de l'environnement pour la zone de la mer Baltique

présence et la prise en compte par les Institutions Européennes et les Etats membres du niveau infranational dans la conception et mise en œuvre de la nouvelle stratégie de Lisbonne.

9. Les Régions constatent cette nécessité d'être présentes sur le terrain global, mais il faut que les politiques supranationales leur accordent une place, qu'elles permettent aux Régions de coopérer entre elles au niveau international et avec ces instances supra européennes. L'inverse est également vrai. Il est important que les Régions s'occupent des questions globales, prennent à bras le corps les difficultés et les contradictions issues d'une globalisation non maîtrisée. Elles doivent proposer une vision, des solutions, des initiatives concrètes.

C'est pour cela, qu'au-delà de réflexions thématiques spécifiques, la CRPM a considéré à partir de 2007 qu'il fallait se rendre disponible pour des réflexions et des actions concrètes au niveau global. Cette situation insatisfaisante ne changera pas si les Régions ne s'engagent pas. C'est dans ce cadre que la CRPM a participé de manière pilote à la création du FOGAR.

10. Le FOGAR compte aujourd'hui 17 réseaux membres, parmi lesquels deux réseaux européens (CRPM et ARFE⁷). Les autres réseaux sont répartis sur les différents continents ou portent des préoccupations thématiques qui rejoignent celles de la CRPM, mais avec une vision plus large : développement durable et changement climatique, nouvelles technologies. Le FOGAR a défini ses premières priorités⁸. Celles-ci sont axées autour de l'approche territoriale et la gouvernance multi niveaux - notamment via l'appui au renforcement et à la reconnaissance des réseaux nationaux et internationaux de Régions dans les pays et regroupement régionaux (au sens UE, UEMOA, ASEAN, MERCOSUR...) où la place des Régions reste à construire - les changements climatiques, l'alimentation et les Régions et la contribution au débat sur l'alliance des civilisations.

11. La CRPM a su porter avec succès sur la scène européenne la nécessaire participation des Régions à la mise en œuvre des politiques européennes qui ont un impact sur les territoires. Mais le réseau a aussi et avant tout, contribué à faire reconnaître le rôle politique des Régions dans la définition de ces politiques, la nécessité d'un partenariat réel entre les différents niveaux d'autorités publiques pour renforcer la cohésion économique, sociale et aussi territoriale de l'Union. C'est ce travail de conviction, cette expérience menée dans la politique régionale, mais aussi au sein de différentes politiques sectorielles, que la CRPM entend valoriser au sein du FOGAR. L'objectif étant que la promotion et la diffusion de ces expériences au-delà de l'Union contribuent à une globalisation plus durable et équitable, où les territoires et leurs populations soient dûment pris en compte.

D - Conclusions

12. La CRPM a ainsi intégré dans ses travaux et réflexions une dimension internationale destinée à soutenir et alimenter ses positions européennes et à défendre et promouvoir, au niveau global, les acquis obtenus sur la scène européenne. Cette promotion étant nécessaire pour, d'une part, éviter une remise en cause de ces acquis malmenés par une globalisation non contrôlée et d'autre part, contribuer à un développement le plus harmonieux et durable possible au niveau global, ce qui assurera des retombées positives pour l'Union européenne et ses citoyens.

13. Cette dimension globale était inscrite dans le plan de développement de la CRPM à moyen terme en 2004 et a guidé les travaux présentés dans le document. Il convient aujourd'hui, début 2010, de poser les termes pour une poursuite efficace de cette prise en compte de la dimension globale, sans - à aucun moment - empiéter ou réduire la réflexion européenne.

⁷ ARFE : Association des Régions Frontalières Européennes

⁸ http://www.crpm.org/pub/docs/197_doc-prsentation-fogar-fr.pdf

PROPOSITIONS POUR LE BUREAU POLITIQUE :

1. La CRPM poursuit ses réflexions sur l'intégration européenne et la politique de voisinage. Elle s'investit dans les réflexions politiques portées par les institutions européennes et le Comité des Régions avec les pays et régions partenaires.
2. La CRPM poursuit ses réflexions et travaux et se mobilise pour une participation du réseau au sein des instances globales liées aux questions maritimes.
3. La CRPM poursuit sa contribution aux réflexions internationales sur le thème climatique via sa participation, en tant que **membre**, au réseau nrg4SD. La CRPM, abandonnera sa fonction de trésorier de ce réseau en avril 2010, quand nrg4SD sera définitivement établi à Bruxelles dans les locaux de la Région de Flandres.
4. La CRPM confirme sa contribution aux réflexions sur la place des Régions dans une nouvelle gouvernance internationale à mettre en place via sa participation, en tant que **membre**, au réseau FOGAR. L'assistance fournie par la CRPM au FOGAR afin qu'il puisse mettre en place ses structures de travail s'achèvera fin 2010. D'ici là, une convention sera signée sur la fourniture **rémunérée** de moyens humains et techniques de la CRPM au FOGAR.
5. La participation de la CRPM aux réseaux internationaux sera revue sur une base individuelle et annuelle lors de chaque Assemblée générale de la CRPM. Les Réseaux dont la CRPM est membre devront présenter un rapport d'activités et un rapport financier. L'Assemblée Générale décidera, sur la base de ses informations, de poursuivre ou non son implication dans chacun des réseaux.
6. Comme pour tous les dossiers traités par le secrétariat général, le temps de travail au sein de l'équipe CRPM consacré au suivi des réseaux et à la promotion des positions CRPM en leur sein, fera l'objet d'un suivi à travers un budget temps détaillé présenté aux membres annuellement.
7. La Secrétaire générale définit les priorités et les charges de travail du personnel CRPM et veille à ce que les activités internationales **en aucun cas n'empiètent sur les dossiers « européens »**.